

Ce ministère ne serait pas le seul à présenter ses activités sous le meilleur jour, mais le rôle de l'opposition ou du Parlement n'est pas d'approuver automatiquement les décisions des hauts fonctionnaires. J'estime que si nous avions plus de renseignements nous pourrions nous acquitter plus efficacement de notre fonction traditionnelle. J'estime qu'il vaudrait la peine que nous renoncions à nos petites attaques partisans afin de faire du bon travail au sujet des questions que le public aimerait nous voir régler.

M. Charles Turner (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire remarquer que c'est la cinquième fois que le député de Toronto-Lakeshore (M. Grier) demande à la Chambre de discuter des prévisions concernant les programmes des ministères.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Grand bien lui fasse.

M. Turner (London-Est): Oui, c'est bien. Toutefois je me demande si le député de Toronto-Lakeshore a présenté ces motions pour le principe ou parce qu'il voulait vraiment obtenir des renseignements. Le Conseil du Trésor demande que les ministères annoncent les programmes qu'ils prévoient afin qu'on puisse réunir au même moment un vaste éventail des programmes envisagés pour les examiner avec une vue d'ensemble. Ces prévisions de programmes sont présentées uniquement à titre de suggestion. Elles sont élaborées par des fonctionnaires dans le cadre du mandat propre à chaque ministère. Elles sont préparées sans grandes restrictions et chaque ministère soumet ses projets sans connaître vraiment la politique globale, les priorités ou les paramètres financiers dont se servira le Conseil du Trésor pour décider de l'attribution des ressources.

Invariablement, le montant total proposé dans les prévisions de programmes de tous les ministères excède de beaucoup dans l'ensemble les ressources disponibles que le gouvernement peut consacrer aux programmes nouveaux et en cours. Les prévisions de programmes sont préparées bien des mois à l'avance. Je crois que les ministères commencent, vers la fin de l'année, à établir des prévisions qui constitueront le budget principal pour une année financière qui ne commencera que 18 mois plus tard et se terminera environ 30 mois après cette première manche de planification. Les extrapolations comprises dans les prévisions de programmes pour les années à venir seraient bien sûr moins bien définies. Avant que le Conseil du Trésor n'étudie les prévisions de programmes, le cabinet doit revoir ses objectifs et ses priorités à long terme et à court terme. Il y a lieu d'évaluer les recettes provenant de l'impôt et d'autres sources et de prévoir la situation économique générale du Canada pour l'année à l'étude.

A partir de là, il faut choisir parmi les nombreuses propositions soumises et la plupart des ministères seront déçus du nombre de leurs projets qui ne recevront pas d'appui. Après une étude détaillée de la part du cabinet, les résultats de l'examen des programmes sont transmis à chaque ministère. Toutefois, si je comprends bien, les

Prévisions budgétaires—Transports

ministères n'ont pas à réduire ou corriger leurs prévisions de programmes une fois les décisions prises. Comme il ne s'agit là d'abord que de propositions temporaires, la première étape franchie les ministères s'attardent à la préparation détaillée de ce qu'ils présenteront comme budget principal en fonction des résultats de l'étude des programmes.

Bien sûr, le produit fini est le Livre bleu annuel. C'est l'une des principales raisons pour lesquelles les prévisions de programme des ministères sont traitées comme des documents internes. Des propositions préparées si longtemps d'avance par des fonctionnaires qui ne connaissent pas bien les exigences globales du gouvernement, ne devraient pas être analysées avec trop de rigueur par les députés qui eux peuvent voir après coup ce qui aurait dû être fait. Cela aurait certainement tendance à décourager pour l'avenir la présentation de propositions valables.

L'aspect confidentiel mis de côté, cette motion propose quelque chose qui n'est pas pratique. Un renseignement est quelque chose de délicat et il n'est utile que s'il sert à ses fins. Il est facile d'avoir trop de renseignements et pas suffisamment de connaissances. J'estime que par suite de l'adoption de cette motion on aurait un excès de renseignement mais très peu de connaissances ou de compréhension de plus. Nous convenons tous, j'en suis certain, que la nature confidentielle des dépenses prévues du gouvernement est telle qu'aucun renseignement au sujet du budget principal ne pourrait en général être transmis à tous les députés avant que soit déposé le budget. On le fait en février et nos comités permanents ont alors jusqu'à la fin de mai pour étudier en détail les prévisions budgétaires.

Le Livre bleu contient chaque année plus de 600 pages de renseignements détaillés dans chacune des deux langues officielles, ou plus de 1,200 pages au total. A mon avis, le fait d'avoir à notre disposition bien des fois plus de renseignements qu'il nous faudrait quand même étudier pendant le même intervalle de temps, si nous voulons que le gouvernement continue de fonctionner, nous nuirait plus qu'il nous aiderait dans nos efforts en vue de connaître et de comprendre les prévisions budgétaires. Voilà où nous en serions si chaque député recevait copie des prévisions des programmes de chacun des ministères et des organismes.

Nous avons tous des horaires chargés. Nous devons répartir notre temps judicieusement entre notre devoir envers notre circonscription et notre travail à la Chambre. Les lois portant affectation de crédits sont certes importantes mais il y a aussi une somme considérable d'autres lois que nous devons étudier et débattre intelligemment. Pendant l'étude des prévisions budgétaires en général, je doute qu'un grand nombre de députés auraient le temps d'étudier ces renseignements supplémentaires ou qu'ils en auraient besoin pour les mieux comprendre. Les comités permanents nous donnent de nombreuses occasions d'étudier en détail des programmes particuliers figurant au budget parce du fait qu'on peut y interroger les ministres et les fonctionnaires. On peut alors obtenir sur demande des renseignements supplémentaires par écrit. C'est la sélection judicieuse et non les tonnes de renseignements qui permet d'acquérir des connaissances.